

PROJET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION ENVIRONNEMENTALE  
« AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT PROVENCE-  
ALPES-COTE D'AZUR » - 2024-2026

Candidature au poste de « Directeur/trice »

Audrey MICHEL - JANVIER 2024

## 1. CONTEXTE

Le 29 juin 2023, l'Etablissement Public de Coopération Environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement » (EPCE ARBE) a vu le jour par transformation du syndicat mixte Agence Régionale Pour l'Environnement. Cette nouvelle structure est issue de la volonté de la Région Sud et de l'Etat et ses établissements (OFB, DREAL et Agence de l'eau) qui, pendant deux ans et demi, ont travaillé sur sa préfiguration. Il est le résultat d'une large démarche de concertation commencée en 2017 par des ateliers qui ont réuni près de 250 participants et permis de définir les actions à confier à cette agence. Cette démarche a ensuite été prolongée entre 2021 et 2022 pour affiner le projet d'activités, déterminer le statut et la gouvernance de cette agence.

L'ARBE a été créée à partir d'un opérateur existant permettant ainsi de bénéficier des moyens, de l'expérience et du réseau de cette structure. Ce qui en fait d'ailleurs, la plus importante ARB existante avec 40 agents et 3,5 millions de budget. Aujourd'hui, l'ARBE est l'une des 12 Agences Régionales de la Biodiversité créées depuis 2019 par l'OFB et les Régions ayant saisi l'opportunité donnée par la loi Biodiversité de 2016.

Cette ARBE n'est pas qu'une nouvelle structure, elle est avant tout un projet issu d'un collectif et porté par un collectif. Son objectif est de jouer le rôle de catalyseur des énergies et des compétences et ainsi se donner des moyens supplémentaires d'actions pour mobiliser les différents acteurs et généraliser au plus près du terrain les bonnes pratiques en matière de préservation et de reconquête de la biodiversité.

Sa gouvernance et ses missions en font un outil particulièrement intéressant dans le cadre de la territorialisation de la planification de la transition écologique et de la stratégie nationale Biodiversité 2030 mais aussi au niveau régional du plan climat, du plan or bleu et de la stratégie régionale Biodiversité à venir.

## 2. ANIMATION DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE



L'ARBE est donc un collectif de partenaires qui souhaitent agir ensemble au niveau régional pour préserver la biodiversité. Ce sont 19 structures soit 25 administrateurs. La diversité des membres, de leurs approches et visions et de leurs expertises permet une riche collaboration et des actions communes adaptées aux besoins.

C'est aussi plus de 60 partenaires techniques que l'on retrouve dans les différents comités de missions.

**Proposition :** Il s'agira pour la période 2024-2026 d'assurer l'animation des différentes instances existantes. Ce travail d'animation est essentiel pour donner corps à la collaboration et l'action collective des partenaires. Cette large gouvernance fait de l'ARBE un outil puissant de mobilisation des acteurs.

Le conseil d'administration (CA) permettra comme prévu dans les statuts de déterminer la politique de l'Etablissement, de délibérer sur toutes les questions relatives à son fonctionnement mais aussi de débattre sur des sujets d'actualités pour partager les actions de chaque partenaire, identifier des besoins, mettre en place des actions communes. Pour ce faire, a minima, un point « Actualité et Zoom » sera organisé à chaque séance. Certains sujets pourront faire l'objet de réunion dédiée si les membres le jugent utile. Les membres les moins impliqués seront rencontrés individuellement.

Un comité technique sera réuni minimum 1 fois par an pour préparer les décisions du CA en matière de politique de l'Etablissement et un comité des financeurs réunissant les principaux financeurs régionaux sera réuni 5 fois par an pour partager les stratégies, les dispositifs, échanger sur des sujets prospectifs et suivre les actions de l'ARBE.

13 comités de missions seront réunis 1 à 2 fois par an pour faire travailler ensemble les différents partenaires techniques concernés sur les différentes actions confiées à l'ARBE soit plus de 60 partenaires.



### 3. LE PROJET STRATEGIQUE D' ACTIONS

Depuis 4 ans l'Agence a déployé un programme d'actions annuel selon 4 axes d'intervention prévu dans la convention ARB dès 2019 et aujourd'hui dans les statuts de l'EPCE ARBE :

1. Accompagner les projets et les démarches territoriales de transition écologique et de préservation de la biodiversité et de l'eau
2. Améliorer et valoriser les connaissances en matière de biodiversité, d'eau et de transition écologique
3. Sensibiliser et former les différents publics aux enjeux de la biodiversité, de l'eau et de la transition écologique
4. Se positionner en cœur de réseau en animant des réseaux d'acteurs et en développant des projets européens et internationaux

L'objectif principal est de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire régional pour préserver la biodiversité et démultiplier les projets d'usage sobre des ressources, de préservation et de restauration des milieux naturels terrestres et aquatiques, d'aménagement sobre en foncier et durable. Il est crucial que par nos changements de pratiques nous enrayerons la perte de la biodiversité. Nous pouvons retenir 2 chiffres : au niveau national, seuls 20% des habitats naturels sont en bon état (ONB – 2023) – Au niveau régional, 41% des vertébrés sont en déclin (ORB - IRV 2000-2021).

Durant ces 4 premières années, l'ARBE a préfiguré son nouveau projet d'activité et sa nouvelle gouvernance. Elle a initié pour ses partenaires différents dispositifs d'observation, d'accompagnement, d'animation territoriale et d'animation de réseaux qui commence à porter leur fruit avec plus de 200 collectivités engagées, la publication d'ouvrages de références, un relai par les médias des messages...

#### Proposition :

**Il s'agit donc pour la période 2024-2026 d'entrer dans une phase de confortement et renforcement des actions existantes** afin de mobiliser de plus en plus d'acteurs et de démultiplier les actions.

Afin de donner de la lisibilité à l'action de l'ARBE, il est proposé de **formaliser une feuille de route triennale 2024-2026** dans le prolongement des derniers programmes d'actions annuels et de la feuille de route 2022-2028 élaborée dans le cadre de la stratégie régionale « 100% Climat positif ». Cette nouvelle feuille de route triennale s'inscrira dans les ambitions de la COP 15 et de la Stratégie Nationale Biodiversité 2023 mais aussi du Plan climat régional « Gardons une Cop d'avance » et de la COP régionale lancée le 27 novembre 2023.

**Par ailleurs, il est important de pouvoir mesurer les résultats concrets induits par l'action de l'ARBE.** Il s'agira de mener un travail d'enquête sur les actions de préservation de la biodiversité induites par l'accompagnement de l'ARBE. Dans ce cadre, l'ARBE contribue d'ores et déjà à l'évaluation lancée dès janvier 2024 par la Région (Inspection générale) pour évaluer ses dispositifs en matière d'accompagnement à la transition écologique.

#### Axe 1 : Accompagner les porteurs de projets

Il s'agira de renforcer les dispositifs existants via :

- La structuration d'un **réseau de l'accompagnement Biodiversité** permettant de rendre lisible l'offre d'accompagnement existante proposée par les différents partenaires que sont les PNR, les PN, les associations (CEN, LPO, CPIE...), les agences d'urbanisme, les CAUE, le CEREMA, les institutionnels...Ce réseau pourra servir dans l'accompagnement de la COP régionale,
- La mise en place **d'un guichet unique « point info »** rendant plus lisible sa mission de conseil,
- Le déploiement d'une mission **« montage de projet »** pour la mise en œuvre des actions présentées dans le cadre de TEN, de la stratégie des aires protégées mais aussi dans le cadre du FEDER. En effet, de nombreux porteurs de projet sont freinés par le manque d'ingénierie.

## L'ARBE proposera ainsi un véritable parcours de l'accompagnement de la sensibilisation à la biodiversité et l'accompagnement individuel.

L'accompagnement est aujourd'hui essentiellement dirigé vers les collectivités. **Une réflexion sera menée concernant l'accompagnement des entreprises que l'Agence a commencé à toucher** (parc+, Entreprises engagées pour la nature, charte Zéro déchet plastique) **et des agriculteurs** avec lesquels elle ne travaille pas encore.

### Axe 2 : Informer et former tous les acteurs

Ces 2 dernières années l'Agence a développé des outils qui lui permettent de toucher un nombre plus important de professionnels et notamment des élus et techniciens non engagés (base contacts professionnelle (4500 contacts), plateforme Ressource Biodiversité (site internet), banque d'initiatives, offre de visites avec le Biodiv'tour, de webinaires 1h, une journée SudBiodiv').

Elle a aussi déployé une stratégie de communication unifiée et ciblée lui permettant d'être plus lisible dans les différents médias.

Afin d'aller plus loin, il est proposé de :

- formaliser une **offre de formation/information** d'une part pour les **élus et techniciens** en lien avec les territoires de projet (EPCI (notamment ses membres TPM, NCA, Grand Avignon), les PNR, les PETR) et associations d'élus
- construire une **offre de formation/information pour de nouveaux publics « entreprise » et « agriculteur »**.
- mener une réflexion sur une **campagne de communication tout public** notamment une campagne Réseaux sociaux...qui pourrait être relié par ses membres et partenaires (RREN, RRGMA) soit plus d'une centaine d'acteurs relais.

**Un partenariat sera formalisé avec le CNFPT** pour permettre de faire remonter les besoins en formation des collectivités territoriales et gestionnaires de milieux naturels (syndicats de rivières, parc naturels...) et de monter des journées partenariales et des modules métiers.

**Les partenariats seront aussi renforcés avec le monde scientifique** notamment le GREC Sud, l'INRAE et l'Université Aix Marseille pour s'appuyer sur leurs expertises, multiplier les expérimentations et faire des communications communes.

### Axe 3 : Assurer une observation et animation territoriale en matière de biodiversité

L'objectif est de produire **des chiffres clefs, des indicateurs permettant d'appuyer les prises de décisions publiques et les messages vers le grand public**. Il est proposé de réfléchir à la **création d'indicateurs territoriaux** pour nourrir la Cop régionale.

Par ailleurs, il s'agira aussi d'être en **appui renforcé des partenaires dans l'animation et le suivi des différentes stratégies régionales** :

- Mise en place et animation d'un dispositif de suivi de la Stratégie Régionale de la Biodiversité
- Appui à l'animation du plan d'actions de la stratégie aires protégées
- Animation et suivi de la stratégie régional espèces Exotiques Animales Envahissantes
- Appui au volet « cohérence écologique » dans le cadre de la révision du SRADDET

### Axe 4 : Animer de réseaux professionnels et déploiement de projets européens

Dans le cadre des réseaux de gestionnaires, il s'agira de continuer à répondre aux attentes des partenaires et des membres en assurant l'outillage et la formation des professionnels ainsi que le portage de projets communs qu'ils soient à portée méthodologique, technique ou de communication.

Les opportunités du positionnement de l'ARBE et/ou de ses partenaires sur les financements européens Biodiversité continueront à être étudié. Dans ce cadre, il est notamment prévu un dépôt en 2024 d'un Life sur la Gestion de la fréquentation en partenariat avec des gestionnaires d'espaces naturels.

Il est aussi prévu de contribuer activement en tant que partenaire au Life Biodiv'France sur la période 2024-2031



#### 4. FINANCEMENTS ET FONCTIONNEMENT

##### MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Le budget moyen de l'ARBE est de 3,6 millions d'euros. Il est assuré par :

- Des contributions statutaires prévues par les statuts à hauteur de 960 000 euros. Ces contributions statutaires sont fixes. Il s'agira d'être vigilant à l'impact de l'inflation sur le budget qui va « grignoter » progressivement ses marges d'actions.
- Des subventions sur projet pour la grande majorité pérennes

Ce sont 40 agents répartis dans 4 pôles. L'organigramme a été actualisé en 2022. Les fiches de postes ont été actualisées et un plan de formation pluriannuel est en place.

##### **Proposition :**

**Pour la période 2024-2026, il s'agira de conforter les financements existants et de mobiliser de nouveaux financements** notamment :

Du Fonds vert :

- Développement du réseau d'accompagnement et l'appui au montage de projet
- Détermination d'indicateurs territoriaux biodiversité dans le cadre de la COP territoriale

Des fonds européens : Dépôt d'un Life pour travailler sur la gestion de la fréquentation dans les espaces naturels protégés

Au regard du déploiement de nouvelles missions en cours, il est proposé de mener à une **réflexion sur l'organisation du travail et l'organigramme de la structure.**

##### GESTION INTERNE

Un travail de structuration du fonctionnement a été mené notamment en mettant en place des procédures (marchés publics, prévention des risques professionnels, recrutement), une démarche de prévention des risques professionnels et un règlement intérieur du personnel ainsi que différentes instances de travail.

##### **Proposition :**

**Il s'agira de mettre en œuvre un management interne cadré, collaboratif et transversal** qui s'appuie sur un comité de direction réunit une fois par semaine réunissant les 4 chefs de pôle ; une réunion d'information du personnel (Café de l'ARBE) toutes les 6 semaines et des groupes projets (Journée SudBiodiv, Entreprises, Eau, Visites/Formations, Initiatives exemplaires).

Des temps conviviaux seront organisés à l'occasion de réunions d'information ou d'une journée dédiée pour assurer la cohésion d'équipe. Un dialogue social continuera à être assuré via les délégués du personnel qui seront rencontrés avant chaque conseil d'administration pour les points Ressources Humaines. Un bilan du document unique sera réalisé pour faire le point sur les actions menées et à mener en matière de prévention des risques professionnels.

A partir de 2024, un travail interne sera mené sur l'occupation des locaux qui a fortement évolué avec la mise en place du télétravail et par la suite la définition des travaux de rafraîchissement.

La démarche d'éco-responsabilité de la structure sera renforcée notamment dans l'intégration de clauses environnementales dans les achats.